



VOTRE PROPOSITION COMMERCIALE

Valable jusqu'au
27 novembre 2023

STICKIT
SIREN 850748716
Ref.Proposition : 2010008194922
Vos interlocuteurs EDF :
DIRECTION COMMERCIALE REGIONALE IDF
09 70 82 15 83 (service gratuit + prix d'appel)

Contrat Garanti Électricité

Des prix garantis pour maîtriser votre budget : vous bénéficiez d'un prix garanti¹ sur la durée initiale de votre contrat. Vous êtes ainsi protégé des évolutions des prix du marché.

Une gestion simplifiée : un contrat unique comprenant la fourniture d'électricité et l'acheminement. Vous gagnez du temps, grâce à la **reconduction automatique** de votre contrat par périodes successives d'un an.

Un contrat transparent : si les nouvelles conditions de prix applicables lors de la reconduction à échéance de votre contrat ne vous conviennent pas, vous pouvez le résilier sans pénalités jusqu'à 3 mois après la notification d'évolution de prix².

Date d'effet : 27/11/2023			Durée initiale : 12 mois	
Nombre de points d'énergie	Consommation prévisionnelle totale kWh/an	Budget Fourniture ³ y.c. acheminement €/an HT	Taxes et contributions réglementaires €/an HTVA	Budget ³ Total €/an HTVA
1	7283	1836.09	41.250	1877.34

Le Budget Fourniture est annuel : il comprend la consommation prévisionnelle valorisée à la signature du contrat au prix moyen de 21.454 c€ HT/kWh¹, ainsi que la part abonnement pour l'ensemble du ou des sites valorisée au prix de 22.8 € HT/mois.

Les prix ci-dessus et dans votre contrat incluent les coûts liés au mécanisme de capacité⁴ et, si vous êtes concerné, les coûts liés aux Certificats d'Économie d'Énergie.



Tous nos conseillers sont basés en France :
n'hésitez pas à solliciter leur expertise dédiée aux professionnels



Pensez à créer votre espace Client :
gérez votre contrat, suivez vos consommations et réalisez vos démarches 24h/24

¹En application des Conditions Générales de Vente (CGV), toute évolution du tarif d'acheminement ou des coûts induits par la réglementation (notamment ceux des CEE et de la capacité) sera répercutée de plein droit sur les prix. ²Outre les cas de résiliation prévus aux CGV, vous disposez également d'une faculté de résiliation de votre Contrat avant son échéance, dans les conditions prévues aux CPV avec dans certains cas le paiement d'une indemnité de résiliation anticipée. ³Les budgets prévisionnels annuels sont établis sur la base de consommations communiquées par vos soins ou sur la base de consommations moyennes estimées. ⁴Le budget capacité est calculé sur une hypothèse de prix de capacité de 60 €/kW.





VOTRE PROPOSITION COMMERCIALE

Valable jusqu'au
27 novembre 2023

STICKIT
SIREN 850748716
Ref.Proposition : 2010008194922
Vos interlocuteurs EDF :
DIRECTION COMMERCIALE REGIONALE IDF
09 70 82 15 83 (service gratuit + prix d'appel)

Contrat Garanti Gaz Naturel

Des prix garantis pour maîtriser votre budget : vous bénéficiez d'un prix garanti¹ pendant 36 mois. Vous êtes ainsi protégé des évolutions des prix du marché.

Une gestion simplifiée : un contrat unique comprenant la fourniture de gaz et l'acheminement. Vous gagnez du temps, grâce à la **reconduction automatique** de votre contrat par périodes successives de 3 ans.

Un contrat transparent : si les nouvelles conditions de prix applicables lors de la reconduction à échéance de votre contrat ne vous conviennent pas, vous pouvez le résilier sans pénalités jusqu'à 3 mois à compter de la réception du courrier de notification des nouveaux prix².

Date d'effet : 27/11/2023			Durée initiale : 36 mois	
Nombre de points d'énergie	Consommation prévisionnelle totale kWh/an	Budget Fourniture ³ y.c. acheminement €/an HT	Taxes et contributions réglementaires €/an HTVA	Budget ³ Total €/an HTVA
1	28500	2547.05	274.180	2821.23

Le Budget Fourniture est annuel : il comprend la consommation prévisionnelle valorisée à la signature du contrat au prix moyen de 8.137 c€ HT/kWh¹, ainsi que la part abonnement pour l'ensemble du ou des sites valorisée au prix de 19 € HT/mois.

Les prix ci-dessus et dans votre contrat incluent les coûts liés aux Certificats d'Économie d'Énergie.



Tous nos conseillers sont basés en France :
n'hésitez pas à solliciter leur expertise dédiée aux professionnels



Pensez à créer votre espace Client :
gérez votre contrat, suivez vos consommations et réalisez
vos démarches 24h/24

¹En application des Conditions Générales de Vente (CGV), toute évolution du tarif d'acheminement et des coûts induits par la réglementation (notamment coûts CEE) sera répercutée de plein droit sur les prix. ²Les modalités de résiliation, pouvant entraîner dans certains cas la facturation d'un complément de prix pour résiliation anticipée, sont détaillées à l'article XIV des Conditions Générales de Vente. ³Les budgets prévisionnels annuels sont établis sur la base de consommations communiquées par vos soins ou sur la base de consommations moyennes estimées.



Contrat Garanti
n° 2010008194922
Référence Client 850748716

Conditions particulières complétant les Conditions Générales de Vente

Entre

STICKIT, Société à responsabilité limitée (SARL), domicilié(e) à 320 AV BLAISE PASCAL 77550 MOISSY-CRAMAYEL, immatriculé(e) au Répertoire national des Entreprises et des Etablissements sous le n° 850748716, représenté(e) par Monsieur Kevin PENTZ dûment habilité(e) à cet effet, et désigné(e) par "**le Client**",

d'une part,

et

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE, Société Anonyme au capital social de 2 084 365 041 euros, dont le siège social est situé à Paris 8^e, 22-30 avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 552 081 317, domiciliée à TSA 81412 44379 NANTES CEDEX 3, représentée par Nelly RECROSIO, dûment habilité(e) à cet effet, et désignée ci-après par "**EDF**",

d'autre part,

Le Client et EDF pouvant également être désignés chacun et chacune ou collectivement par "la Partie" ou "les Parties".

Les termes avec une majuscule dans les présentes Conditions Particulières sont définis dans les Conditions Générales de Vente.

Article 1 : Documents contractuels

Par "Contrat" les Parties conviennent expressément d'entendre les documents suivants, à l'exclusion de tout autre :

- les présentes conditions particulières, ci-après les "Conditions Particulières" et leurs annexes,
- les Conditions Générales de Vente intitulées "Conditions Générales de Vente pour la fourniture d'électricité par EDF, l'accès au réseau public de distribution et son utilisation, dans le cadre d'un contrat unique", en vigueur à la date de signature du présent Contrat, disponibles sur le site internet <https://www.edf.fr/entreprises/contrat-et-facture/les-conditions-generales-de-vente>. Le Client est réputé en avoir pris connaissance et déclare les accepter expressément.

En cas de conflit d'interprétation, les présentes conditions particulières prévalent sur les Conditions Générales de Vente.

Article 2 : Site(s) et Point(s) d'énergie du Contrat

Nom du site	Adresse du site	Siret du site
STICKIT	555 AVENUE MARGUERITE PEREY 77127 LIEUSAIN	

Référence acheminement	Formule tarifaire acheminement (TURPE)	Compteur communicant	Puissance souscrite en kVA
22171924589030	BT<=36 kVA CU (2)	Ouvert nouveaux services	12
Adresse du point d'énergie			
VIA CIBE LOCAL COM 111 COM 111 555 AVENUE MARGUERITE PEREY 77127 LIEUSAIN			

Les données ci-dessus sont basées sur les éléments obtenus par EDF auprès du Distributeur avec l'autorisation du Client, ainsi que sur les besoins prévisionnels communiqués par le Client.

Article 3 : Horosaisonnalité des prix de la fourniture d'électricité

Le Client n'a pas choisi d'horosaisonnalité.

Toutes les consommations sont facturées au même prix unitaire.

Article 4 : Prix

Les prix indiqués dans le présent article sont hors taxes et impôts. Ils seront majorés de plein droit du montant des taxes, impôts ou contribution de toute nature, tel que supporté par EDF au titre du Contrat.

Ces prix sont composés d'un abonnement et d'un ou plusieurs prix de l'énergie en c€/kWh. Chacun de ces termes intègre la part acheminement fixée selon le TURPE dont les valeurs sont accessibles sur le site de la CRE www.cre.fr.

Toute évolution du TURPE préalablement à la prise d'effet du Contrat ou au cours de ce dernier sera répercutée de plein droit dans les mêmes proportions sur ces prix.

Abonnement €/mois HT	22,80
Énergie c€/kWh HT	21,454
Dont Coût de Capacité c€/kWh HT	1,010

Ces prix sont déterminés pour la durée du Contrat précisée à l'article 6, sous réserve des évolutions prévues à l'article "Autres évolutions Législatives et/ou réglementaires" des Conditions Générales de Vente. À l'issue de cette période, puis à chaque date anniversaire, les nouveaux prix seront notifiés par courrier, ou sur demande du Client par voie électronique, dans les meilleurs délais et au plus tard un (1) mois avant leur date de prise d'effet. À compter de la réception de cette notification et dans un délai maximal de trois mois, le Client pourra résilier son Contrat sans indemnité.

Les articles L 335-1 à L335-8 et R335-1 à R335-53 du Code de l'Énergie instaurent un mécanisme d'obligation de capacité, obligeant les fournisseurs à justifier de leur capacité à satisfaire la consommation de pointe de leurs clients. Pour cela, ils doivent acquérir des garanties de capacité auprès d'exploitants de capacité (de production ou d'effacement). Ces dispositions sont complétées par les règles du mécanisme de capacité, prises par arrêté ministériel et publiées au Journal Officiel, conformément à l'article R335-32 du code de l'énergie.

Le coût de la capacité issu du mécanisme de capacité et supporté par EDF au titre du Contrat est inclus dans les prix de la fourniture. Il est notamment calculé sur la base :

- d'un prix de capacité :
 - pour l'Année de Livraison correspondant à l'année d'entrée en vigueur de la grille des prix appliqués au présent Contrat, le prix de capacité est égal au prix résultant de la dernière Enchère organisée par EPEX avant le début de l'Année de livraison. Pour l'année 2023, ce prix est égal à 60 €/kW,
 - pour les Années de Livraison N ultérieures, le prix capacité est égal à la moyenne des prix de chaque Enchère organisée par EPEX pour l'année N, et comprise entre la date d'entrée en vigueur de la grille des prix appliqués au présent Contrat, soit le , et le premier jour de livraison de l'année N.
- du coefficient de sécurité fixé par le ministère de l'Énergie (après avis de la CRE) en vigueur pour l'année de livraison N. Il est égal à 0,99 pour l'année de livraison 2023. Au-delà de cette échéance, la valeur du coefficient de sécurité sera celle en vigueur pour l'année N à la date de livraison.

Avec :

Année de Livraison : année calendaire au cours de laquelle intervient la livraison.

Enchère : pour chaque Année de livraison, EPEX réalisera une à plusieurs enchères sur un marché organisé des garanties de capacité.

EPEX : European Power Exchange, gestionnaire de la bourse des marchés SPOT de l'électricité européens.

Les évolutions du coût capacité seront répercutées à la hausse ou à la baisse de plein droit au Client dans les prix de fourniture, au 1^{er} janvier de chaque année.

En outre, lors de la reconduction du Contrat, le coût de capacité intégré dans les prix de fourniture pourra être modifié par EDF (modification du montant et/ou de la base de référence). Les évolutions annuelles de la base de référence retenue seront répercutées de plein droit chaque année au Client selon les modalités définies au paragraphe ci-dessus.

4.1 Mécanisme réglementaire du prix

Les prix du présent Contrat peuvent tenir compte du dispositif d'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (ci-après « ARENH »), conformément aux Conditions Générales de Vente et en application des dispositions législatives et réglementaires.

Il est rappelé que le dispositif ARENH se termine le 31 décembre 2025 et qu'aucun autre dispositif n'est actuellement mis en œuvre pour le remplacer après cette date.

Ainsi, dans le cas où la durée initiale du Contrat définie à l'article « Durée, résiliation » porterait sur une période postérieure au 31 décembre 2025, les prix de fourniture applicables à cette période seront établis exclusivement sur la base des prix de marché de l'électricité.

En cas de reconduction du Contrat au-delà du 31 décembre 2025, les mêmes principes seront appliqués.

Dans le cas où un nouveau dispositif de régulation du prix, dont le Client pourrait bénéficier, prendrait effet en cours d'exécution du Contrat, EDF étudiera la possibilité de répercuter ledit dispositif dans le Contrat. Le cas échéant, EDF informera le Client des modalités de cette répercussion.

Article 5 : Modalités de facturation et de règlement

Les factures sont transmises au format électronique selon les modalités indiquées ci-dessous :

Compte de facturation	Adresse de facturation	Adresse(s) d'envoi électronique
STICKIT	555 AVENUE MARGUERITE PEREY 77127 LIEUSAIN	contact@pano-moissy-cramayel.fr

Le Client déclare qu'il satisfait à l'ensemble des conditions de souscription définies dans le document "Conditions de mise en place de la Facture électronique" joint en annexe. A défaut, les factures lui seront adressées par voie postale sur un support papier.

Le Client a choisi de régler ses factures par le moyen de paiement défini ci-dessous :

Rythme de facturation	Moyen de paiement	Délai de Paiement
Mensuel	Prélèvement Automatique	15 Jours à émission de facture

Aucun dépôt de garantie ne sera exigé par EDF en cours d'exécution du Contrat.

Article 6 : Durée, résiliation

6.1 Durée

Le Contrat prend effet le 27 novembre 2023, sous réserve de la réalisation des conditions figurant à l'article "Prise d'effet" des Conditions Générales de Vente pour une durée de 12 mois.

A sa date d'échéance, le Contrat sera reconduit tacitement par période(s) successive(s) de 12 mois, sauf opposition de l'une ou l'autre de Parties manifestée par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis minimum d'un (1) mois calendaire avant l'issue de la période contractuelle considérée.

6.2 Résiliation

En dehors des cas de résiliation expressément définis au Contrat, le Client pourra résilier à tout moment à compter de sa date de prise d'effet, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis d'au moins un (1) mois. Le Client, s'il est un professionnel, sera alors redevable du paiement d'une indemnité de 68,15 euros par mois restant à courir jusqu'à l'échéance de la période contractuelle, y compris en cas de reconduction tacite.

Article 7 : Correspondance

Toute correspondance relative à l'exécution du Contrat devra être adressée exclusivement à l'attention de :

Pour EDF,
Service Clients
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Pour le Client,
Référence client 850748716

Monsieur Kevin PENTZ
contact@pano-moissy-cramayel.fr
STICKIT
320 AV BLAISE PASCAL
77550 MOISSY-CRAMAYEL

ou leurs successeurs éventuels. En cas de modification d'interlocuteur, d'adresse e-mail ou d'adresse postale notamment, l'autre Partie en est alors informée dans les meilleurs délais.



Conformément à la réglementation en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité de vos données à l'adresse électronique : vosdonnees@edf.fr, en justifiant de votre identité ou en vous authentifiant.

Pour une information plus détaillée sur le traitement de vos données et de vos droits, nous vous invitons à consulter notre « charte de protection des données personnelles » disponible sur <https://www.edf.fr/sites/groupe/files/contrib/charte-protection-donnees-personnelles-clients-entreprises-collectivites.pdf>.

Origine 2022 de l'électricité fournie par EDF : 66,6% nucléaire, 13,7% renouvelables (dont 6% hydraulique, 3,1% éolien, 3% solaire, 1,6% Biomasse), 13,7% gaz, 4,9% charbon, 0,7% pétrole, 0,4% autres fossiles. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Contrat Garanti Gaz Naturel
n° 2010008194922
Référence Client 850748716

Conditions Particulières

complétant les "Conditions générales de vente pour la fourniture et la mise à disposition de Gaz naturel par EDF aux clients non résidentiels pour leur(s) site(s) éligible(s) en France dont la consommation annuelle est inférieure ou égale à 300 000 kWh"

Entre

STICKIT, Société à responsabilité limitée (SARL), domicilié(e) à 320 AV BLAISE PASCAL 77550 MOISSY-CRAMAYEL, immatriculé(e) au Répertoire national des Entreprises et des Etablissements sous le n° 850748716, représenté(e) par Monsieur Kevin PENTZ dûment habilité(e) à cet effet, et désigné(e) par "**le Client**",

d'une part,

et

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE, Société Anonyme au capital social de 2 084 365 041 euros, dont le siège social est situé à Paris 8^e, 22-30 avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 552 081 317, domiciliée à TSA 81412 44379 NANTES CEDEX 3, représentée par Nelly RECROSIO, dûment habilité(e) à cet effet, et désignée ci-après par "**EDF**",

d'autre part,

Le Client et EDF pouvant également être désignés chacun et chacune ou collectivement par "la Partie" ou "les Parties".

Ceci étant exposé, les Parties ont convenu et décidé ce qui suit :

Article 1 : Prix

Les prix indiqués dans le présent article sont hors taxes et impôts. Ils seront majorés de plein droit du montant des taxes, impôts, charges ou contributions de toute nature, tels que supportés par EDF au titre du Contrat.

Site	Niveau tarifaire	Abonnement €/mois	Prix de l'énergie c€/kWh
STICKIT	1	19,00	8,137

Les prix de la fourniture de gaz naturel sont fixes pour une durée de 36 mois à compter de la prise d'effet du Contrat. À l'issue de cette période les nouveaux prix seront notifiés au Client conformément aux modalités décrites à l'Annexe 1 des Conditions Générales de Vente.

Toute évolution des tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution de gaz naturel, à compter de la signature du Contrat, sera répercutée sur l'abonnement dans les conditions fixées à l'Annexe 1 des Conditions Générales de Vente, conformément à la réglementation en vigueur.

Le coût lié à l'obligation d'économies d'énergie imposée à EDF au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) est inclus au(x) prix du Contrat.

Article 2 : Sont inclus dans votre contrat

- la Facture Électronique disponible dans votre espace Client sur notre site <https://www.edf.fr/entreprises>,
- l'espace Client qui permet la consultation, la gestion en ligne de votre Contrat, et l'accès à l'historique de vos factures,
- un bilan annuel permettant de disposer, une fois par an, d'un récapitulatif issu des factures émises par EDF, téléchargeable en ligne à tout moment depuis l'Espace Client sécurisé.

Ces prestations ne donnent pas lieu à facturation complémentaire.

Article 3 : Modalités de facturation et de règlement

À la date de signature du contrat, le Client choisit de régler ses factures selon les modalités indiquées ci-après :

Modalités d'envoi des factures :

Les factures sont adressées à :

Compte de facturation	Adresse de facturation	Adresse(s) d'envoi électronique
STICKIT	555 AVENUE MARGUERITE PEREY 77127 LIEUSAIN	contact@pano-moissy-cramayel.fr

Modalités de règlement des factures :

Les factures seront réglées par Prélèvement Automatique à 15 Jours à émission de facture.

Article 4 : Date d'effet, durée

Le Contrat prend effet le 27 novembre 2023, sous réserve de la réalisation des conditions figurant à l'article III des Conditions Générales de Vente. Le Contrat est conclu pour une durée initiale de 36 mois à compter de sa date de prise d'effet le 27 novembre 2023.

Si aucune des Parties n'a manifesté sa volonté de ne pas renouveler le Contrat, selon les modalités prévues à l'article XIV des Conditions Générales de Vente, celui-ci sera reconduit tacitement par périodes successives de 36 mois.

Les modalités de résiliation sont détaillées à l'article XIV des CGV.

Article 5 : Correspondance

Toute correspondance relative à l'exécution du Contrat devra être adressée exclusivement à l'attention de :

Pour EDF,
Service Clients
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Pour le Client,
Référence client 850748716
Monsieur Kevin PENTZ

ou leurs successeurs éventuels. En cas de modification d'interlocuteur, d'adresse e-mail ou d'adresse postale notamment, l'autre Partie en est alors informée dans les meilleurs délais.



Conformément à la réglementation en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité de vos données à l'adresse électronique : vosdonnees@edf.fr, en justifiant de votre identité ou en vous authentifiant.

Pour une information plus détaillée sur le traitement de vos données et de vos droits, nous vous invitons à consulter notre « charte de protection des données personnelles » disponible sur <https://www.edf.fr/sites/groupe/files/contrib/charte-protection-donnees-personnelles-clients-entreprises-collectivites.pdf>.

Origine 2022 de l'électricité fournie par EDF : 66,6% nucléaire, 13,7% renouvelables (dont 6% hydraulique, 3,1% éolien, 3% solaire, 1,6% Biomasse), 13,7% gaz, 4,9% charbon, 0,7% pétrole, 0,4% autres fossiles. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Annexe 1 aux Conditions Particulières de vente pour la fourniture et la mise à disposition de gaz naturel par EDF

Les données ci-dessous sont basées sur les éléments obtenus par EDF auprès du distributeur avec l'autorisation du Client, ainsi que sur les besoins prévisionnels communiqués par le Client.

Site : STICKIT

SIRET : N/A

Point d'énergie :

Niveau tarifaire : 1

Acheminement : T2

Réf. Acheminement : 22196671332831

Adresse : 555 AVENUE MARGUERITE PEREY 77127 LIEUSAIN

Abonnement en €/mois HT	19,00
Volume estimé en kWh	28 500
Prix Unitaire c€/kWh HT	8,137

Toute évolution des tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution de gaz naturel, à compter de la signature du Contrat, sera répercutée sur l'abonnement dans les conditions fixées à l'annexe n°1 des Conditions Générales de Vente, conformément à la réglementation en vigueur.

